

Pôle patrimoine et cadre de vie
Direction études et travaux des bâtiments
Rapporteur : Gilles LELONG

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_200
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

**48 - RECONSTRUCTION DES ESPACES COMMUNS
DU CAMPING DE LA SALINE
VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF**

Le camping de la Saline ne peut plus disposer de sanitaires et d'espaces d'accueil aussi vétustes, tant pour la qualité du camping, que pour les personnels qui y passent la semaine. Le maintien de ce camping municipal est primordial car il va devenir prochainement le seul camping du secteur, le camping d'Urville-Nacqueville ayant fermé à la fin de l'été 2023 et celui de Querqueville étant sur le point de fermer.

Des travaux de reconstruction des espaces communs sont rendus nécessaires pour prévenir le risque élevé de :

- fermeture du camping municipal de la Saline et de relogement de ses 36 résidents en urgence (le camping a perdu ses deux étoiles en décembre 2022, à cause de l'état très dégradé de ses sanitaires et de ses espaces d'accueil),
- conditions sanitaires : bonne qualité d'air non garantie dans les bâtiments existants, le site étant pollué aux hydrocarbures (émanations de gaz du sol).

Aussi, il devient aujourd'hui urgent que les sanitaires de ce camping soient mis aux normes et complètement reconfigurés. Un nouveau bâtiment doit être construit en respectant les normes réglementaires ERP « classiques » : sanitaires, accessibilité, incendie, thermique... et les dispositions constructives préconisées par le bureau d'études BURGEAP dans son plan de gestion et dans son analyse de risques résiduels pour garantir le respect des seuils de qualité d'air intérieure (réalisation d'un vide sanitaire ventilé, dallage non fissuré et pose de tuyau AEP en matériau anti-perméation).

Pour répondre à ces contraintes, le projet, réalisé en maîtrise d'œuvre interne, consiste à démolir les sanitaires et les espaces communs actuels pour en construire de nouveaux dans un seul bâtiment. Cette proposition de construction neuve, représentant 190 m² et permettant d'avoir un accueil et des sanitaires optimisés, est bien plus fonctionnelle qu'un projet de désamiantage et rénovation lourde.

Calendrier :

- réalisation des études : janvier 2023 à été 2024,
- le permis de démolir et le permis de construire du projet ont respectivement été délivrés les 19 octobre 2023 et 17 janvier 2024.

Réalisation des travaux :

- septembre 2024 à juin 2025 : construction neuve,
- deuxième semestre 2025 : démolition/désamiantage, puis réaménagement extérieur de 4 places de stationnement de caravanes.

Bilan d'opération (budget annexe n°2) :

Coût d'opération :

POSTES	MONTANTS (€ HT)
ÉTUDES (toutes engagées)	60 000,00 €
TRAVAUX :	825 000,00 €
Désamiantage	30 000,00 €
Démolition	70 000,00 €
Terrassement et évacuation des déblais	180 000,00 €
Gros œuvre et fondations	115 000,00 €
Charpente en bois et bardage	25 000,00 €
Couverture	20 000,00 €
Menuiseries extérieures et serrureries	45 000,00 €
Menuiseries intérieures, faux-plafonds et isolation	45 000,00 €
Carrelage et faïence	30 000,00 €
Ventilation, sanitaires et plomberie	75 000,00 €
Electricité et chauffage	45 000,00 €
Peinture et revêtements de sols	20 000,00 €
Réaménagement extérieur	50 000,00 €
Aléas + révision (10%)	75 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	885 000,00 €

Financements :

- Financement propre Camping : 150 000 € HT
- Participation Ville de Cherbourg-en-Cotentin
- Sollicitation de financements de l'Agglomération du Cotentin 2024 (40 % du reste à charge, déduction faite des recettes (estimation 20 % de recettes de fonctionnement)).

En plus du coût d'opération proprement dit, le camping financera le suivi de pollution les 3 années suivant le projet de démolition/reconstruction, estimé à 50 000 € HT.

Le conseil municipal est invité à :

- valider le projet de reconstruction des sanitaires et espaces d'accueil du camping de la Saline : son programme, planning et plan de financement prévisionnel au stade APD,
- autoriser Monsieur Le Maire à déposer toutes les demandes de financements.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h41		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 2 Sébastien FAGNEN Bertrand HULIN	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 26 juin 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) - GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à HERY Sophie
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENT

MARGUERITTE David

DÉPORT

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

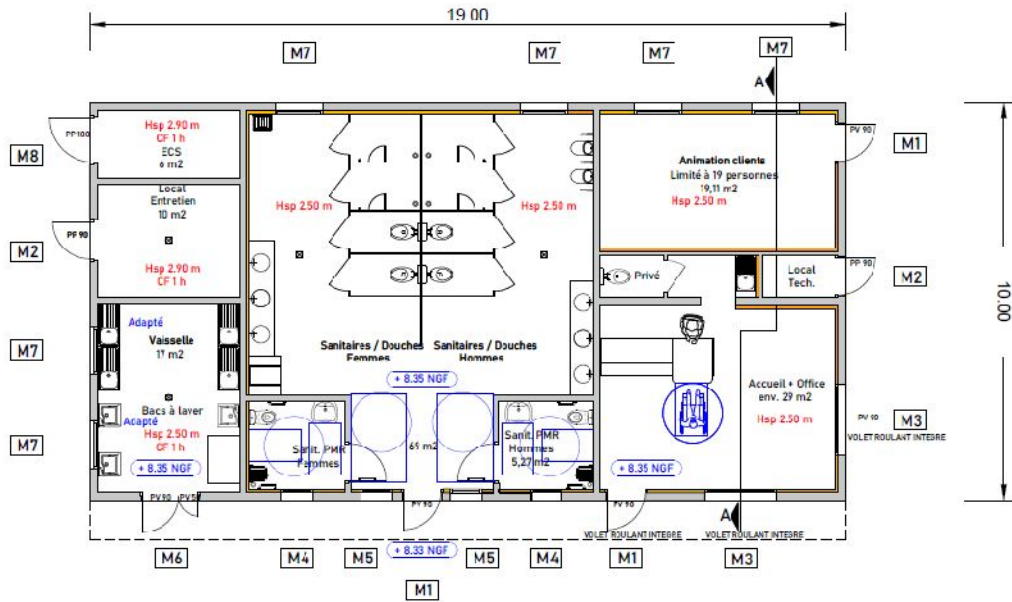
Publié le 02/07/2024



ID : 050-200056844-20240701-DEL2024_200-DE

Insertion du futur bâtiment (stade APD)





Plan RDC